

# Lancement de la newsletter MCS AURA



## Nous sommes ravi de vous annoncer la toute 1ère publication de la newsletter MCS AURA !

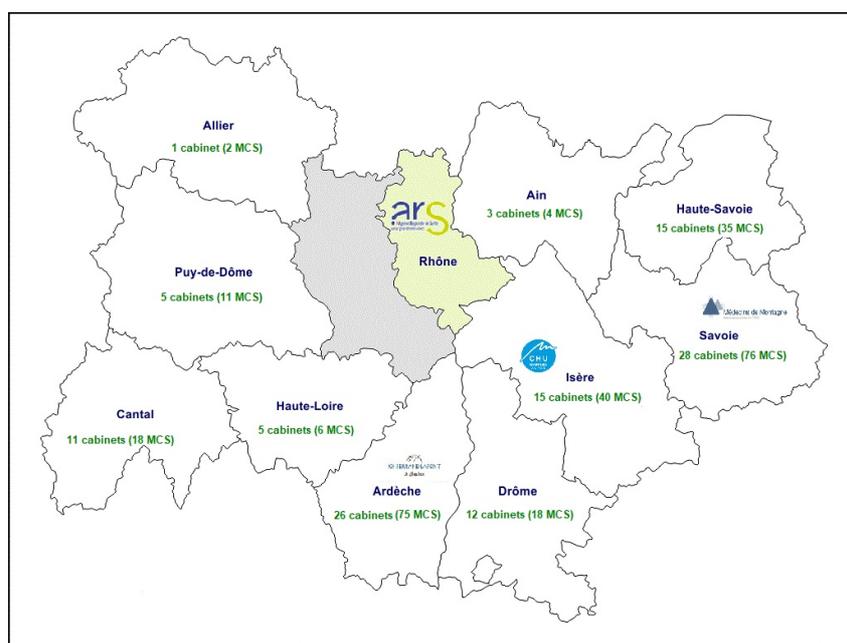
Nouveau support d'information qui traduit notre volonté à mieux communiquer avec l'ensemble des différents acteurs du dispositif.

Nous avons souhaité qu'elle reflète le dynamisme des réseaux MCS, les valeurs du dispositif et l'engagement de chacun d'entre vous.

Ce bulletin d'information vous permettra de retrouver l'actualité, le fonctionnement et les avancées du dispositif sans oublier les nouveaux projets...

N'hésitez pas à nous proposer vos idées, vos suggestions, votre avis, afin d'améliorer la newsletter, mais aussi l'ensemble du site MCS-AURA.

Cette 1ère édition donnera suite à d'autres parutions !



On vous en dit plus sur la régionalisation du dispositif...

Le réseau MCS dont vous dépendez fait partie intégrante du dispositif MCS Auvergne - Rhône-Alpes depuis 2017.

Cela veut donc dire que ce réseau répond à un cahier des charges régional pensé et rédigé collégalement par l'Agence Régionale de Santé ARA, les associations territoriales MCS qui coordonnent les 3 réseaux (Alpes du Nord, Drôme-Ardèche et Auvergne) et par tout le maillage des acteurs du pré-hospitalier qui composent le dispositif : SAMU, CESU, C15, pharmacies hospitalières...

Ce cahier des charges harmonise les procédures et les pratiques MCS. Il met un cadre au fonctionnement régional.

**Avoir la fonction de MCS aujourd'hui c'est s'inscrire dans un réseau de professionnels de santé du premier recours pour apporter un bénéfice certain d'accès aux soins à la population en zone isolée.**



### Lecteur de glycémie

L'association Médecins de Montagne Rhône-Alpes a depuis quelques temps établi un partenariat avec la société Roche Diabète qui vous permet d'avoir dans votre trousse MCS, sur simple de demande de votre part, un lecteur de glycémie gratuitement.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de remplir le formulaire ci-joint en signalant bien votre fonction de MCS dans le dispositif MCS AURA et de le renvoyer par mail à l'adresse indiquée sur le document.

Ce dispositif médical complète, hors cadre circuit régional, votre dotation MCS.

C'est un petit + !!!



### Pensez aux formations MCS complémentaires en 2020

7 CESU du dispositif proposent des formations MCS complémentaires toute l'année.

Celles-ci s'ajoutent à la formation MCS obligatoire annuelle mais restent optionnelles. Elles sont transversales entre départements.

Les pré-inscriptions se font via l'espace MCS du site [MCS-AURA](https://mcs-aura.org) depuis le module « Calendrier des formations » et ou par mail : [beatrice.mithieux@mdem.org](mailto:beatrice.mithieux@mdem.org).

Retrouvez très bientôt le catalogue 2020 en ligne.



## La gestion de l'équipement biomédical

La gestion de votre équipement biomédical est assurée par le service biomédical du CHU Grenoble Alpes (CHUGA) pour son soutien d'ingénierie et par l'association territoriale MCS des Alpes du Nord (MdeM RA) pour son apport technique et logistique.

Une commission biomédicale se réunit 2 fois par an et des réunions de suivi sont régulièrement organisées.

Le parc est composé de moniteurs multiparamétriques, d'aspirateurs de mucosités et de sacs de secours.

Le matériel est assuré par le CHUGA, mais il est quand même préférable de le signaler à votre assurance (en cas de détérioration involontaire, de vol...)

**Dans un souci d'homogénéisation et d'équité du parc, l'équipement biomédical est révisé chaque année et un système de rotation des appareils est appliqué (des plus anciens au plus récents, des pannes régulières à l'obsolescence).**

**Comprenez que ce renouvellement se fait progressivement car nous devons tenir compte des critères d'attribution que fixe le cahier des charges biomédical et des contraintes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés. Nous restons au plus près de vos attentes et de vos besoins.**

**Les questions sur les attributions sont à adresser par mail à [contact.mcs@mdem.org](mailto:contact.mcs@mdem.org). Ces demandes sont étudiées par la commission biomédicale.**

La maintenance préventive est assurée par une société de maintenance qui se déplace dans vos cabinets selon vos convenances.

En cas de panne ou de dysfonctionnement de l'appareil, contactez l'association qui mettra en place la procédure de maintenance curative.

Le renouvellement des consommables biomédicaux (batteries, électrodes, capteurs...) se fait sur simple demande de votre part.

Prochainement sur MCS-AURA : Nouvelle liste composition trousse d'intervention MCS 2019-2020 en téléchargement



## Nos partenaires

